

Compte-rendu formation spécialisée du 24 juin 2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV CSAL-FS du 22 Avril 2026
- Présentation des lignes directrices de gestion du PCE (information)
- Bilan PAP (Plan Annuel de Prévention) 2025 (information)
- Budget enveloppe locale 2026 : point d'avancement (information) et validation de nouveaux devis (vote)
- TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale) (Information)
- Observatoire Interne (information)
- Point sur les signalements 2026 (information)
- Fiche de procédure : signalements des violences sexistes et sexuelles (information)
- Questions diverses

En raison de la réduction des dépenses de déplacement, Madame Morin et Monsieur Espinat ont participé à la réunion en visioconférence, tout comme plusieurs représentants du personnel en raison de la canicule.

Déclaration liminaire de la CGT : ICI

Réponse de la présidente aux déclarations liminaires :

Concernant le projet d'Adaptation du Réseau Territorial 2027-2030, la présidente indique que la seule opération prévue dans le département est la fermeture du site de Tonneins, avec l'accord de principe du préfet, à l'échéance du bail le 15 décembre 2026. Des discussions sont en cours avec la mairie afin de maintenir un point de proximité DGFIP dans la commune en 2027. Selon la direction, il n'y aura pas de diminution de l'offre de service et un seul agent serait concerné par cette fermeture. Une Formation Spécialisée se réunira en septembre sur ce dossier.

Les centres des finances publiques de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande restent ouverts, mais devront accueillir le CIO (Centre d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale) à l'automne dans le cadre d'une densification des bâtiments. Un CSAL sera consacré à ce projet, notamment sur les questions de sécurité. À Villeneuve-sur-Lot, l'installation au premier étage du tribunal de proximité reste à l'étude, avec une enveloppe de 80 000 € envisagée pour les travaux.

Commentaire CGT : malgré les assurances de la direction, ces annonces s'inscrivent dans la poursuite des restructurations du réseau (330 fermetures de services d'ici 2030 excusez du peu). De nombreuses interrogations subsistent concernant le devenir du site de Tonneins et des agents concernés.

Sur le plan de prévention du risque suicidaire, la direction rappelle les actions engagées : présentation du plan aux encadrants et aux organisations syndicales, formation des managers, suivi des agents en arrêt par les RH et l'assistante sociale, permanences de l'assistante sociale dans les services et affichage des numéros d'aide.

Concernant la canicule, la direction indique que les sites sont climatisés et que les fontaines à eau ont été contrôlées. Les chefs de service ont reçu des consignes de vigilance. À Villeneuve-sur-Lot, l'accueil du public a été limité à 11 h en raison de l'absence de climatisation dans le hall. À la demande de la CGT, la direction examinera le fonctionnement de la climatisation à Marmande ainsi que la possibilité d'équiper le hall de Villeneuve-sur-Lot.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la FS du 22 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des organisations syndicales.

Point 2 – Présentation des lignes directrices de gestion du PCE

Chaque organisation syndicale avait mandaté un expert et l'administration a permis à une autre OS de participer à ce point à l'ordre du jour. Les responsables du PUC, du SIE et du SIE relocalisé étaient également présents.

La direction a présenté le projet de transfert de la mission Expertise du PCE vers le SIE, prévu en 2027. Le PCE du département, composé de moins de dix agents, n'est pas concerné par le partage avec la BDV.

La direction confirme qu'il s'agit bien d'une réorganisation. Tous les agents du PCE sont concernés et bénéficieront d'un entretien individuel avec les RH et leur encadrement à partir de septembre 2026. Les conventions actuelles de travail à distance prendront fin au 31 décembre 2026 et ne seront pas renouvelées.

Le transfert des emplois interviendra au 1er janvier 2027 (TAGERFiP), avec un impact RH au plus tard le 1er septembre 2027. Les agents appelés à suivre la mission seront désignés en fonction des missions exercées, le volontariat étant privilégié. À défaut de volontaires, la directrice procédera aux désignations.

Les représentants du personnel ont présenté un avis intersyndical (**en PJ**) rappelant que cette réforme constitue une restructuration et formulant plusieurs demandes. La direction dispose de deux mois pour y répondre.

Commentaire CGT : la direction reconnaît désormais le caractère restructurant de cette réforme, avec la définition d'un périmètre, des missions, des effectifs concernés et des droits associés.

Point 3 – Bilan du Plan annuel de prévention 2025

Monsieur Caminel, assistant de prévention, a présenté le bilan du Plan annuel de prévention 2025. Le DUERP a été actualisé à partir du nouvel outil Prév'action, du registre Santé Sécurité au Travail, des signalements, des propositions des chefs de service et des observations de l'ISST.

Les principaux risques identifiés restent les risques psychosociaux, auxquels s'ajoutent les conséquences des déménagements, des épisodes de canicule, des batteries au lithium, de l'amiante et du risque nucléaire.

Les chiffres corroborent les résultats de l'Observatoire Interne du Département.

La CGT est intervenue sur plusieurs points : qualité du nettoyage des locaux, délais de validation des formations pouvant entraîner la perte d'inscriptions, ainsi que sur la réorganisation de la Trésorerie des Établissements Hospitaliers. La direction indique qu'elle examinera ces remarques et rappelle que le visa du chef de service reste obligatoire pour les formations.

Sur les 44 actions prévues au Plan annuel de prévention, 88 % ont été réalisées, examinées ou sont en cours de mise en œuvre.

Les représentants du personnel et la présidente ont salué la qualité de la présentation de Monsieur Caminel.

Point 4 – Budget de l'enveloppe locale 2026

La CGT a demandé si un inventaire du matériel existant avait été réalisé avant les propositions d'achat de repose-pieds et de bras supports d'écran. La direction a indiqué que les bras supports étaient épuisés et que des commandes de repose-pieds avaient été passées.

Le kit de bien-être en réalité virtuelle, d'un montant supérieur à 4 000 €, a été jugé trop coûteux. Il a également été décidé de tester des supports clavier/porte-documents en carton, moins onéreux. De nouveaux devis seront soumis au vote des représentants du personnel.

Point 5 – Tableau de bord de veille sociale

Le tableau de bord confirme que les risques psychosociaux demeurent une préoccupation majeure. Si les signalements d'incivilités sont en baisse, les tensions persistent notamment dans les SIP et SIE.

La CGT a rappelé que le recours aux vacataires ne pouvait remplacer des recrutements pérennes. Le taux de couverture des emplois reste dégradé, avec 15 postes vacants, une hausse des arrêts maladie et une augmentation des jours placés sur le CET.

La direction a présenté les actions engagées en matière de prévention (tolérance zéro face aux agressions, amélioration des locaux, salles « silence » et « idéation »), dont l'utilisation serait régulière selon la présidente.

Point 6 – Observatoire interne

La direction souligne une amélioration de certains indicateurs (engagement, management, formation), mais reconnaît des marges de progrès sur la charge de travail, l'organisation et la communication.

La CGT a mis en avant les résultats les plus préoccupants : 30 % des agents se déclarent désabusés, 34 % fatigués et 56 % estiment que la direction n'évolue pas dans le bon sens. Les principales attentes des agents portent sur davantage d'écoute, de moyens humains, une meilleure communication et une amélioration des conditions de travail et des salaires.

Point 7 – Signalements 2026

La présidente indique que les signalements sont en baisse mais restent suivis attentivement par la DDFIP 47. En cas de récurrence d'un usager, un dépôt auprès du procureur est possible, sous réserve du témoignage de l'agent concerné.

La question d'un modérateur des e-contacts est évoquée afin de limiter les propos insultants. La banalisation des violences verbales est soulignée, avec un faible taux de signalement des incivilités par les agents victimes.

Procédure de signalement des violences sexistes et sexuelles

Une nouvelle fiche de procédure est présentée. Elle prévoit une prise de contact par les RH avec la victime dans un délai maximum de 5 jours, la possibilité d'une enquête administrative et la mise en place de mesures de protection si nécessaire.

Point 8 – Questions diverses

Les représentants de la CGT avaient envoyé leurs questions en amont de la réunion afin de faciliter la préparation des réponses de la part de la DDFIP.

Madame la Présidente peut donc y répondre point par point :

- la recherche toujours en cours d'un médecin du travail ;
- les travaux du hall de Marmande du 6 au 31 juillet, avec des aménagements prévus pour les agents ;
- la sauvegarde informatique, qui doit se faire uniquement sur le réseau et non sur un support externe ;
- le courrier de Tonneins désormais pris en charge par l'encadrement ;
- le maintien de la note de 2020 sur les frais de déplacement ;
- l'impossibilité de distribuer l'eau des fontaines aux usagers à Villeneuve-sur-Lot ;
- le financement de la journée de cohésion à hauteur de 20 € par agent grâce aux économies réalisées (moins de papier, fin du chocolat à Noël...) ;
- l'absence de second écran prévu pour le télétravail.

Une réunion technique RH aura lieu après les résultats du mouvement local.

Concernant la Trésorerie des Établissements Hospitaliers, la présidente salue l'arrivée de la nouvelle cheffe de service mais souligne les difficultés actuelles d'organisation. Un état des lieux sera réalisé en septembre 2026, un audit étant déjà en cours.

Les élus CGT en CSAL Formation Spécialisée ayant participé :
Patrice MARTIN – Sarah LIMOURI Experte : Béatrice GRIMAL

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN